

SAINT-RENAN, le 18 mai 2020

Le Principal-Adjoint

Aux parents d'élèves de troisième

Objet : Demande de bourses de lycée- Année scolaire 2020-2021 :

Madame, Monsieur,

Direction



Téléphone
02 98 84 23 11

Télécopie
02 98 84 18 93

Courriel
ce.02900861
@ac-rennes.fr

Rue de Kerzouar
BP 50082
29290 Saint-Renan

Site internet
[www.college-kerzouar-
saintrenan.ac-rennes.fr](http://www.college-kerzouar-saintrenan.ac-rennes.fr)

Site internet
de l'académie de rennes
www.ac-rennes.fr

La campagne de demande de bourse de lycée 2020/2021 commence ce jour.

La bourse de lycée est destinée **aux élèves qui seront scolarisés au lycée en septembre 2020**. Ces bourses peuvent vous aider à faire face à des frais de restauration et de scolarité de vos enfants.

Le simulateur de bourse au lycée permet de savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire à la rentrée 2020. Il affiche une estimation personnalisée du montant de bourse pour chaque enfant scolarisé au lycée.

Lien pour accéder au simulateur de bourse à compter du 11 mai 2020 :

<https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511>

Le justificatif de revenus demandé dans le dossier de demande de bourse est l'Avis 2020 de Situation Déclarative de l'Impôt sur le Revenu 2019 : ce document est à imprimer à l'issue de votre déclaration de revenus sur le site Internet www.impots.gouv.fr. A défaut, la déclaration automatique éventuellement envoyée par l'administration fiscale à votre foyer peut être fournie au dossier.

L'imprimé de demande de bourse est disponible sur le site, pour consultation. Il est à retirer au secrétariat du collège. Il doit être complété et signé, accompagné des pièces obligatoires demandées, et retourné au collège :

- Soit déposé à l'accueil ou dans la boîte aux lettres du collège
- Soit envoyé par voie postale à l'adresse du collège :

COLLEGE KERZOUAR, Rue de Kerzouar, BP 50082 ; 29290 SAINT-RENAN

Pour toute demande de précision, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de l'établissement.

ATTENTION : La date limite de dépôt des dossiers de demande de bourse est fixée au 30 juin 2020.

Déposez un dossier de bourse même si vous ne connaissez pas encore l'établissement d'affectation de votre enfant pour la rentrée 2020.

Veuillez agréer, Madame Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses

Pour l'équipe de Direction,
Pascal COIGNEC, Principal-adjoint

